

Un projet de société en héritage
«Pour la suite du monde.... »

Mémoire présenté par Eric Proulx,

Ferme-Fromagerie Tourilli (2001-2010)

fondateur du marché public de Deschambault (2006)

président-fondateur de la Coopérative Les Grands Rangs (2009)

Dans le cadre de

**Commission sur l’Avenir de l’Agriculture et de l’Agro-alimentaire du Québec
(2007)**

**des consultations sur le « livre Vert » pour une politique agro-alimentaire
québécoise (2011)**

Saint-Raymond-de-Portneuf
version du 24 août 2011

Résumé

- Nous sommes l'Europe de l'Amérique du Nord, nos concitoyens peuvent soutenir les ruraux dans les efforts de re-conversion du territoire, surtout si l'artisan, la valeur ajoutée, le village et le développement durable en sont les pierres d'assises;
- mise en place d'une clause artisans –du principe d'éco-fiscalité, de fiducies foncières, de politiques d'achats gouvernementaux, peuvent permettre un développement de l'agriculture et la transformation alimentaire au Québec.
- L'état est la bougie d'allumage et l'accompagnateur de la refonte d'une politique agricole. Cette aide et ses adaptations législatives sont nécessaires. C'est la recette que des pays comme la Norvège, la Suisse, l'Espagne ou l'Autriche ont adopté pour permettre à leurs zones rurales de profiter de la mondialisation.
- Les opportunités sont là, il suffit de les prendre et bien les promouvoir. Dans un monde où il ne reste que les multinationales et les artisans propriétaires exploitants, j'ose croire que l'on va investir dans le second. Il est le plus apte à garantir notre souveraineté et sécurité alimentaire.
- A volumes égaux, les retombées socio-économiques d'un groupe d'artisans sont le double de l'industriel dans leur région. De plus, l'on attache l'entreprise à la région de part les intrants spécifiques et le savoir-faire qui façonnent la transformation. Ajoutez à cela une clause artisan qui permettra à nos entreprises d'avoir une place dans la législation, vous avez la recette d'un développement intégré qui profitera à tous.
- Toutes ces mesures, mêmes adoptées intégralement ne feront de miracles. Tout au plus nous allons colmater l'hémorragie, et ré-orienter le modèle agricole vers une nouvelle prospérité dont on verrait les fruits dans 10 ans. La re-conversion économique prend du temps. Nous devons encourager une aide de re-conversion, au même titre que la Suisse à entreprise de convertir 50% de ses agriculteurs en régie biologique en 10 ans. A ce modèle agricole plus modeste, on n'enlève rien aux productivistes et aux industriels. On leur laisse le droit d'exister, mais sans aide de l'état. .
- **Cette refonte est l'occasion de re-valoriser l'identité québécoise autour d'un contrat social.**
- Gens de la ville, des campagnes, jeunes et vieux seront interpellés directement pour participer à relever les champs. Nous devons nécessairement passer par une éducation citoyenne et miser sur l'entrepreneuriat local pour assumer ces responsabilités. L'avantage est qu'un projet de société peut permettre une libération de créativité, une mobilisation forte des jeunes et une émigration dans les campagnes pour relever le pays. Donnons l'opportunité à nos jeunes et à la classe agricole de vivre leur rêve de travailler la terre. Cette cause noble qu'est la solidarité rurale et le travail, ce pourrait être le « *leitmotiv* » d'une génération qui se cherche une voie.

Introduction

En campagne, l'heure est difficile, car nos économies nationales manufacturières et de services ramassent les miettes du commerce mondial qui fait peu de place à notre société distincte. Au contraire, nos élites font peu de place au renouvellement et fondent beaucoup d'espoir dans la pensée magique ! Les campagnes, quand à elles, sont victimes du laisser-aller et de l'exode de ses forces vives, signe qu'elles jouent littéralement leur survie économique et démographique. Peut-être allons nous assister à la mutation d'un modèle économique à un autre ? C'est l'espoir que je fonde dans les recommandations formulées dans ce mémoire.

La trentaine entamée, une famille établie, une ferme que j'ai démarré de zéro en l'an 2000.. Un pari entre moi et le système dominant. Un match d'usure où j'expose à quelles embûches structurelles j'ai été confronté. En 10 ans j'ai eu la chance (!?!) de vivre une panoplie de problèmes qui auraient fait abdiquer les plus téméraires. L'exposé vous permettra de voir en quoi un produit porteur, dans une filière non-subventionnée, peine à faire sa place aux travers de l'hermétisme des marchés et de la rigidité l'appareil étatique.

Au tournant des années 40, au temps où mon grand-père acquérait la ferme paternelle de Sainte-Mary-D'Ely en Estrie, l'époque était à une agriculture vivrière, diversifiée, rentable et digne. Bien que les crises de surproduction de l'après-guerre annoncent un ressac du nombre d'agriculteurs, la mise en place de mécanismes de mise en marché collective permit à bon nombre de ceux-ci de faire la transition vers une agriculture marchande, modèle vers lequel nous nous sommes orientés dès lors.

Toutefois, c'est à cette même époque que les derniers marchés publics fermèrent leurs portes et que le démantèlement des centaines de laiteries coopératives s'opéra. 50 ans plus tard, nous avons expérimentés ce modèle marchand, son âge d'or se situant au tournant des années 70-80. En 2010, notre agriculture est mono-spécialisée, dépendante (des fournisseurs, de la banque, des marchés instables) et peine à faire vivre une famille de 2 enfants. A preuve, 25% des agriculteurs québécois tirent la totalité du revenu familial de la ferme et par conséquent 75% de ceux-ci ont des revenus extérieurs pour joindre les 2 bouts...

Étant à la croisée des chemins, il importe plus que jamais de proposer un re-déploiement de notre modèle agricole. Un modèle différent qui reprendra les acquis positifs du passé, tout en renouvelant notre approche de développement. N'ayant eu aucune orientation claire nous suivons celle du libre-marché, la logique marchande transforme l'agriculteur en une donnée désincarnée de son mode de vie. Devrions nous « dompter » le marché à nos exigences au lieu d'en devenir ses esclaves ? Voulons nous une classe agricole fière, digne, indépendante, et occupant le territoire, de la vallée de la Yamaska aux plateaux de la Matapédia ?

La production de denrées agricole et leur transformation sont, avec le bois, à la base du développement socio-économique de notre pays. C'est ce qui a permis l'implantation durable de colons, et ce , sur 10 à 15 générations dans le croissant de la plaine du Saint-Laurent. 400 ans plus, tard, nous sommes la première génération ne pouvant vivre dignement de ce métier. Ce métier qui perd, au net, 500 à 600 de ses exploitants par année est-il en voie d'extinction ? Il est pourtant à la base de notre mode de vie, de nos valeurs terriennes, de notre identité nationale.

Il est le dernier bastion de « Québec inc », et surtout une base économique solide et durable pour nos régions. Ce mariage souhaité entre l'agriculteur qui produit et l'artisan qui façonne peut prendre diverses formes et permettre à tous de tirer profit d'une économie de terroir. Ce sera la planche de salut face aux enjeux que mes enfants auront à défier.

À partir de mon expérience de praticien, je me permets de brosser grossièrement les iniquités du système et les gestes à poser pour y remédier ...

1- Accès à la propriété ardu

En 2007, pour quiconque n'ayant pas les fruits de la retraite ou de la spéculation, acquérir une ferme et ses dépendances relève de l'exploit, peu importe la région du Québec où vous vous trouvez. Bien sûr, des jeunes professionnels peuvent devenir propriétaires, fiston peut reprendre le bien familial. Toutefois, l'immense majorité de la relève se bute à un accès difficile à la propriété, si bien que les élevages sans sol, en location, à temps partiel se sont multipliés ces dernières années..

Au mieux, nous pouvons acquérir une maison avec un terrain et une grange. Mais les terres sont trop précieuses et déjà vendues à des spéculateurs, agriculteurs ou louées pour les grandes cultures. Cette surévaluation des terres n'est pas proportionnelle à leur productivité, et la valeur des maison ne signifie pas qu'elle valent ce prix !..

La moindre maison ancestrale défraîchie, possédant une étable désaffectée, 10 ha en prairies, 10 ha en friche, 10 ha de boisés et quelques planches louées vaut au bas mot 200 000\$. Bref en moyenne : 5000\$/ha tout dépendant des régions.

Ces terres sont surévaluées quant aux rendements et aux bénéfices qu'un agriculteur peut en tirer. Cet état de fait en pousse quelque uns vers des régions hors-spéculation, difficiles d'accès, possédant moins de services. Ils sont obligés de relever des terres par conséquent peu productives, un vrai travail de pionniers-défricheurs. Même aux confins de la Baie des Chaleurs et de l'Abitibi, il est complexe d'acquérir sa propriété et de valoriser son investissement.

Pour les jeunes de moins de 40 ans, un démarrage d'entreprise nécessite une capacité d'emprunt et des investissements difficiles à obtenir peu importe le secteur. En agriculture investir 1 millions de dollars pour des bénéfices net d'au plus 10%, n'est pas le meilleur investissement qu'un banquier puisse effectuer. À moins de prendre en garantie ; terres, maisons, femme et enfants, l'on peut consentir à un prêt à 50-70% de la valeur foncière !

Bref, ceux qui démarrent en agriculture sont pour la plupart des gens très tenaces, qui ont des montages financiers particuliers, ayant ou non bénéficiés de mesures exceptionnelles. Pour une personne désirant reprendre ou démarrer une première entreprise, un investissement de départ de 100 000\$-200 000\$ apparaît plus raisonnable. Mais l'on convient que le domaine n'a rien d'attrayant pour y gagner sa vie de façon équilibrée. On la gagne plutôt à la perdre !

Comme à une certaine époque, il ne suffit plus de travailler pour vivre de l'agriculture, il faut s'endetter. Depuis les 10 dernières années le taux d'endettement a augmenté de 175%. En 1992, 10\$ d'investissements en capital étaient nécessaires pour générer 1\$ de revenus. Pour espérer 30 000\$ de revenus annuels l'investissement de départ devait avoisiner 300 000\$. En 2001, pour espérer les mêmes revenus annuels, l'investissement doit être autour de 750 000\$.. Donc, pour faire vivre sa famille l'agriculteur doit faire rouler son entreprise à fond de train avec des chiffres d'affaires de 250 000\$ et plus annuellement. Les statistiques nous montrent que ce sont eux (20% des agriculteurs : 6000 au total) qui accaparent 80% de l'aide de l'état.

Le constat actuel indique que peu de jeunes osent s'aventurer dans ce scénario catastrophe. Car si il est complexe de démarrer au niveau économique, les obstacles réglementaires, l'accès au marché, la baisse des prix, le surmenage psychologique et les problèmes familiaux auront tôt fait d'achever le plus vaillant des gaillards ! Nos jeunes se retrouvent donc en périphérie des agriculteurs via les meuneries, comme représentant d'engrais, mécanicien de machineries, ouvriers de ferme. Ils attendent leur chance, en vain...

Des solutions pour faciliter l'accès à la propriété:

- **Par la Financière Agricole** : prêts hypothécaires servant à l'acquisition de terres et bâtiments. Prêt sur 25 ans à taux fixes sous le préférentiel avec 50% de garanties immobilières. Le tout afin de faciliter l'accès à la propriété de gens ayant un plan d'affaires soutenu par leurs organismes locaux.
- **Mise en place de fiducies foncières** favorisant la : location-achat de terres agricoles par la relève
- Adaptation du soutien gouvernemental pour inclure la multifonctionnalité de l'agriculture et l'accessibilité à la profession. Analyse globale considérant ces aspects aussi importants que la rentabilité économique. Et ce, afin d'inclure une majorité d'exploitants agricoles (les 25 000 exploitant ayant des revenus de 50 000 à 250 000\$). Visons le haut de la courbe normale, au lieu de s'en tenir aux extrémités.
- **Protection des terres des effets de la surévaluation.** L'objectif étant de se rapprocher de l'évaluation foncière des terres et non du marché : Par décret de la CPTAQ, ou de la Loi sur l'Aménagement ou l'urbanisme, obligation de cultiver la terre dès son acquisition, par un acheteur-producteur de la région. Et ce afin d'éviter l'achat de terres par des spéculateurs ou des entreprises de l'extérieur n'ayant pas d'attaches et de projets structurant pour la communauté.
- Le transfert de terres devrait être priorisé à des acheteurs ayant des projets soutenus par leur la région d'attache (ex : crédit d'impôt donné au vendeur). Donc, processus d'appel d'offres et soumissions des terres. Banque de données gérées conjointement par le MAPAQ et les MRC-CLD concernés.

2-Accès au financement hasardeux

Le difficile accès à la propriété est directement relié au chemin de croix que le promoteur doit parcourir afin d'obtenir le financement nécessaire à ses projets. En moyenne 2 ans.

La Financière Agricole, bras financier du MAPAQ, est l'outil principal des agriculteurs. Force est de constater qu'une « culture d'entreprise » y sévit et que cet organisme a de la difficulté à soutenir un modèle agricole hors-quotas.

De plus, même si l'organisme possède une filiale destinée à la transformation de productions en émergence (Capitale Financière Agricole), et qu'elle possède une panoplie d'outils de financements, les critères d'admissibilité restrictifs ne permettent pas aux projets modestes de passer la rampe.

Dans ces outils de financement, l'on retrouve plusieurs programmes pour supporter une agriculture à forte capitalisation, mais peu pour faire un prêt de 10 000\$ en vue d'acquérir des animaux !

On pourrait les comprendre, ils sont conditionnés à cette façon de faire, si bien qu'ils manquent d'objectivité dans les situations particulières de l'agriculture pratiquée par 75% des agriculteurs québécois. Tout juste 25% des demandes d'aide à l'établissement sont acceptées, dont 75% sont des transferts de fermes dans les productions stabilisées. Il y a très peu pour les 25 000 petits agriculteurs de moins de 250 000\$ de chiffre d'affaires. (CAAAQ-Financière agricole 2007)

Le statut quo imprime l'idée qu'au MAPAQ-UPA-Financière agricole, l'avenir se fera avec moins de 10 000 fermes réparties sur le territoire. Pour les 20-25 000 autres agriculteurs, le seul choix sera de grossir ou de cesser leurs activités.

Un investissement chez la micro-entreprise (1 à 5 employés, de 150 000\$ de chiffres d'affaires) rapporte le double de l'investissement de départ sur une échelle de 10 ans. De plus, il en faut 30 000\$ pour créer un emploi. Pourquoi donc s'obstiner à financer des entreprises qui génèrent peu d'emploi et qui ont peu de rendement sur investissement, une fois les coûts socio-sanitaires en environnementaux comptés ?

Il y a aussi TRANSAQ qui possède des enveloppes financières. Cependant, la tendance évite le financement d'immobilisations. On finance des études et des consultants, mais pas de matériel et de bâtiments, dans la mesure du possible. Si TRANSAQ le fait c'est à un maximum de 50% du coût de projet toutes sources gouvernementales confondues (CLD-SADC).. La moitié des coûts de projets reviennent à la mise de fond du producteur et aux institutions privées. Autrement dit, il faut avoir les moyens de se payer une subvention !

Le résultats de ces politiques restrictives auprès des petites fermes, se traduisent ainsi

- Le producteur se débrouille seul avec ses économies et des prêts familiaux;
- Les entreprises sont sous-capitalisées, avec des fonds de roulement déficitaires;
- Montage financier des entreprises réalisés par les organismes de capital de risque peu adaptés à l'agriculture (SADC-CLD);
- Projets financés partiellement, donc plus modestes;
- Financement d'actifs long terme avec des marges de crédits ;
- Entreprises fragilisées, car peu de moyen de financement accessibles;
- Concurrence déloyale , par rapport aux entreprises bénéficiant des sources de financement;
- 20 % des fermes (capitalisation de 250 000\$ et plus) accaparent 80% de l'aide étatique. 65% sont concentrées dans la Montérégie-Centre-du Québec;
- 80% des fermes (moins de 250 000\$ de chiffre d'affaires) ramassent 20% de l'aide étatique. (plus de 25 000 entreprises agricoles). Elles sont disséminées à 80% sur tout le territoire agricole Québécois ,hors de la plaine de Montréal.

Ce désengagement de l'état, via son bras financier et son propre ministère est déplorable, car c'est bien là que le rôle de catalyseur peut se jouer. Si l'on veut une agriculture stable, diversifiée avec une relève agricole occupant le territoire, il faut aider les petites fermes à caractère artisanale. Si ces derniers sont bénéficiaires prioritaires d'une politique agricole, les grands groupes industriels n'auront qu'à « muter » leur modèle d'affaires et le rendre plus performant sans soutien gouvernemental.

De toute façon, d'après les données du CRAAQ, le taux de remplacement des agriculteurs se chiffre à 40-45%. Pour 2 agriculteurs qui abandonnent, 1 s'établit. Cependant, ce taux de remplacement diminue toujours plus, car la relève est moins mobilisée et ne peut financièrement survivre à plusieurs années de vache maigre.

Si on laisse cette façon de procéder, c'est ni plus ni moins un calque du modèle américain que nous emprunterons. Au Québec, en moyenne nos fermes laitières sont de 50-60 vaches. Aux USA, elle atteint maintenant 200-300 vaches.. Des régions comme Portneuf, verront le nombre de fermes laitières diminuer de 200 actuellement à une cinquantaine de grandes fermes tout au plus ...si la tendance se maintient ...

Ce type de fermes, toujours plus grandes, à forte capitalisation entraînent son lot de problèmes :

- Pollution environnementale focalisée sur de petits bassins-versants;
- Dépendance accrue de l'aide gouvernementale et taux d'endettement élevé;
- Fermes-entreprises soumises au mêmes dictats que les usines manufacturières (coûts de production, concurrence étrangère, pénurie de main d'œuvre);
- Peu de retombées locales, du aux fournisseurs extérieurs;
- Homogénéisation du paysage par des pratiques culturales intensives;
- Renforcement de la perception que le monde rural est un vaste parc industriel.

Au contraire nos politiques de financement devrait favoriser prioritairement les fermes à caractère artisanale :

- moins de 250 000\$ de chiffres d'affaires, dont la finalité des produits répond au principe de souveraineté alimentaire;
- misant sur mécanisation d'au plus 60% des opérations. Valorisant le savoir-faire empirique plutôt que la technologie et l'automatisation;
- moins de 80ha, visant la multifonctionnalité, la polyculture et l'entretien du paysage;
- Élevages types de 30 vaches, 100 chèvres, 150 moutons ..pouvant occuper 2 personnes;
- reproductible et modulable sur l'ensemble du territoire québécois;
- accessible au plus grand nombre d'agriculteurs et à la relève. (pour augmenter le taux de remplacement des agriculteurs retraités);
- Viser un niveau de capitalisation au niveau de 1992 (10\$ pour 1\$ de revenus), afin d'augmenter les marges bénéficiaires nettes;
- Revenus autonomes pouvant faire vivre une famille de 2 enfants, nécessitant maximum 50-60 heures de travail-semaine (Les revenus doivent être suffisants pour employer du personnel autre que la famille)

A cette ouverture demandée, devrait d'appliquer le **principe d'éco-conditionnalité** (pratique d'une régie agraire favorisant le développement durable) auquel tout financement de l'état serait conditionnel. Ces normes devraient être dictées dans un guide des bonnes pratiques élaboré par les tables filières, de concert avec le MAPAQ et les organismes de gestion de bassins-versants. L'on se retrouverait à respecter la loi sur la qualité de l'environnement ainsi qu'une série de bonifications propres à chaque filières.

Autre principe à mettre en place : **l'éco-fiscalité**. Le financement de l'état serait conditionnel à la mise en place d'un comité de gestion (équipes itinérantes) pour soutenir l'entreprise dans sa prise de décisions stratégiques. Ce comité composé d'agro-économistes, agronomes, comptables, gestionnaires... aurait pour mandat de rencontrer périodiquement les producteurs pour évaluer les actions à poser afin maximiser l'aide reçue. Déjà les CLD et SADC utilisent cette formule dans certains cas de prêts.

Le producteur aurait un plan avec des objectifs de performance, quantifiables pour développer et assurer la pérennité de son entreprise. **Avec un comité de gestion, l'on pourrait financer le producteur à hauteur suffisante pour éviter une sous-capitalisation.** Cette aide deviendrait régressive à mesure que l'entreprise est en voie de remplir ses objectifs.

Solutions pour faciliter un meilleur accès au financement.

- Révision des politiques de financement du MAPAQ et de la Financière agricole pour favoriser principalement la ferme à caractère artisanale (déterminer un statut d'artisan légal), l'accessibilité, l'occupation du territoire et la multifonctionnalité. Financement régressif pour les fermes ayant des chiffres d'affaires supérieurs à 250 000\$, l'optimum se situant entre 100 000 et 250 000\$.
- Application du principe d'éco-fiscalité à la ferme. Principe par lequel la ferme reçoit un soutien du gouvernement sur ses revenus net, pendant une période donnée (ex : 5 ans), et ce, lorsque toutes les sources de financement possibles ont été répertoriées. Cette aide financière (régressive à mesure que le point mort survient) devra servir à capitaliser l'entreprise selon des principes comptables reconnus (endettement inférieur à 60% de l'actif long terme). Elle sera gérée par un comité de gestion auquel le producteur sera redevable et aura des objectifs de performance à rencontrer.
- Par la Financière agricole, bonification des programmes de prêts : garantis à taux préférentiels (2-3%) sur 25 ans pour les promoteurs ayant des plan d'affaires validés par un organisme reconnu. Bonifier en aide non-remboursable ponctuelle le programme de financement de fond de roulement.
- Programmes d'aide financière pour la modernisation des installations de production et de transformation pour les entreprises à caractère artisanale (programmes à l'exemple de prime-vert, finançant 70% des coûts). Mettre à contribution TRANSAQ et le MDEIE.
- Consolider les programmes ASRA et PCRSA, et y inclure les productions de toutes les filières. Cependant, chaque filière devra répondre à un guide de bonnes pratiques, des objectifs de performance, de conversion pour avoir droit à l'aide, qui pourrait être régressive au-dessus d'un seuil. Le tout dans le but de responsabiliser le producteur sur le développement de sa ferme.

Cette aide serait limitée dans le temps et basée sur le coût de production moyen reconnu (ex : maximum 5 années consécutives de déficit, plafond de réclamation par entreprise) .Le tout pour éviter que les intégrateurs et autres grandes fermes accaparent l'essentiel de l'aide.

- Bonifier significativement le réseau de conseillers techniques au MAPAQ (via les centres de services) pour le soutien direct aux producteurs. Visites saisonnières de tout les producteurs du territoire, aide à la mise en place d'objectifs de performance, l'élaboration des plans d'affaires et présentations de réclamations.. etc.

3- Encadrement gouvernemental rigide

Règle générale, nous constatons que l'encadrement gouvernemental laisse place à peu de flexibilité et que plusieurs lois sont amendées en fonction des critères de certains groupes d'intérêts (ex : la loi sur le droit de produire, les amendements à la LPTAQ..etc) Pour la plupart des domaines réglementaires (hygiène- innocuité, droit de produire, loi sur les produits agricoles, LPTAQ-loi de Protection du territoire agricole), l'on sent plutôt un resserrement des contrôles et une application stricte avec peu de discernement.

Ces décrets sont bien souvent légitimes et socialement acceptés. Toutefois, l'on remarque que les petites PME, les artisans ou fermes de petites tailles passent entre les mailles du filet. **Même si nous respectons l'essentiel et l'esprit de la loi, il nous arrive bien malgré nous, et faute de moyens, de contrevenir à certaines dispositions réglementaires pointues.**

Le problème majeur est que, tôt où tard, l'artisan tombe entre 2 chaises... La taille de nos entreprises, nous confinent à la marge des textes de lois Il y a place à l'interprétation dans une foule de situation, et plus souvent l'inspecteur applique la loi tel quel , au lieu d'interpréter un accommodement.

Cela se traduit par un zèle qui a un effet nocif sur le producteur, car les effets sont éminemment contre-productifs et amènent le découragement. Ce découragement devant le système et bien palpable puisque cela fait parti des raisons de l'abandon du métier. Chaque ministère à sa liste d'épicerie, ses contradictions, son inertie. Sauf que l'on demande toujours au producteur de montrer patte blanche sur demande. Déjà assailli de problèmes financiers, l'application stricte des lois régissant sont travail sont des tuiles qui donnent tout un mal de bloc.

La LPTAQ, par exemple. Cette loi maintes fois contestée par le peu de flexibilité et son manque de modulation territoriale, laisse peu de place à d'autres formes d'agriculture. A savoir, qu'un agriculteur à temps partiel ne peut se construire en zone agricole que si il démontre sa rentabilité selon les critères de la Financière agricole; qu'un fils-ouvrier d'agriculteur ne peut acquérir un lot et se construire près de la demeure paternelle; que la notion de droit acquis dans l'assiette du demi-hectare consenti à l'adoption de la loi (1979) s'est vu annulé, que les producteurs transformateurs ne peuvent se procurer plus de 50% de leur matière première chez un voisin. ..etc.

Dans ces cas, la diversification et la reconversion économique des zones rurales à immense majorité agricole est difficile à opérer. La zone blanche étant bien souvent circonscrite dans le périmètre urbain d'un village ou d'une ville, l'on impose un statut quo sur le développement des zones vertes, qui bien souvent se dépeuplent au profit des noyaux urbains. En plus, la moitié de la zone agricole de la région de Québec est inexploitée.

Dans mon cas précis, il m'est interdit d'opérer une fromagerie en zone agricole si je ne produit pas la majorité de ma matière première. Cette disposition est compréhensible, dans la mesure où l'on veut éviter les mutations d'un petit atelier vers une grande usine.

Toutefois, pour un artisan, elle vient lui mettre la contrainte de performer dans les domaines de la production et la transformation. Dans mon cas, j'achète du lait de chèvre d'un producteur-voisin pour compléter le manque à gagner de mon troupeau. En réalité, je contribue à la revitalisation de la zone agricole en permettant à un autre agriculteur de faire commerce avec moi. Toutefois, ces achats d'intrants me sont limités à 50%, car ma fromagerie deviendrait commerciale, donc non conforme à la LPTAQ. Toutefois, si le décret de 2001 annulant les droits acquis n'avait pas été adopté, cette façon de faire aurait été légale ! Pour me conformer, je dois donc effectuer une demande d'autorisation avec des appuis à l'UPA, ma municipalité et autres intervenants.. afin de démontrer la pertinence de ma fromagerie en zone verte.

Toutefois, a 2 km de mon domicile , fromages Saputo ,armé de lobby a pu opérer sans contraintes le dézonage de grands blocs de terres agricoles pour opérer son expansion a St-Raymond. Il en va de même pour le développement commercial ou industriel proche des villes. Au yeux du citoyen, cette loi peut facilement être contournée par des grandes corporations.

À propos de la loi sur la qualité de l'Environnement, celle-ci s'applique sur base de plaintes souvent associées aux pratiques de disposition des fumiers.. Bien que l'application d'engrais-pesticides est répertorié plus nocif pour la santé publique, ils sont moins sujet aux plaintes. A moins de détecter un cancer !!

Cette loi devrait être renforcie en l'amendant selon les principes de gestion des bassins versants. L'on doit prendre compte des multiples usages opérés dans les bassins-versants et de l'impact des activités agricoles sur la qualité de l'eau de surface et souterraine.

Ainsi, il serait possible d'inclure des principes de base d'agrobiologie au principe d'éco-conditionnalité. Cela permettrait une régénération des milieux biophysiques environnants et des sols moins saturés. (ex : augmenter les bandes riveraines, les amendements verts, le compagnonnage des plantes ..etc.)

Le programme Prime-Vert est pertinent dans ce cas. Il devrait s'appliquer à tout les types de fermes et usines de transformation en zone verte et leur permettre une conversion des pratiques orientées vers l'agro-biologie..

Concernant l'hygiène et la salubrité, l'on constate que la loi est difficile à respecter intégralement pour des petites entreprises, faute de moyens. Plus il y a d'amendements, plus ceux-ci viennent restreindre la marge de manœuvre de l'artisan. Un inspecteur m'a dit, « *.tu veux jouer sur le terrain des « grands » , alors conforme toi aux règles du jeu* »... Faut-il comprendre que l'artisan doit opérer à la manière d'un industriel ?

Dans un mode aseptisé et très sensible à la sécurité alimentaire , les peurs sont nombreuses. Toutefois, les produits laitiers sont mis au banc des accusés à la moindre infraction.. Un fromage de lait cru reçoit une attention exagérée lorsque contaminé, si l'on compare à la viande hachée. La loi devrait plutôt se baser sur la gestion du risque. Bien souvent, des entreprises sans historiques de contamination, sont victimes d'un zèle réglementaire qui s'attarde à une foule de détails qui peuvent entraîner des rappels de produits.

Si l'innocuité du produit final est satisfaisante, et que l'entreprise est conforme à un guide des bonnes pratiques, elle démontre la pertinence de ses méthodes. Les investissements consentis à améliorer nos installations sont souvent contre-productifs, et plutôt associés à une vision aseptique des usines alimentaire, qu'à la gestion du risque réel.

La loi devrait s'accorder sur le principe européen, qu'en matière d'innocuité, la loi doit protéger le maillon moyen de la chaîne et non le plus faible. Ici, les produits alimentaires sont formatés pour les nourrissons et les personnes âgées. Par ailleurs, trop d'aseptisation amène les maladies, car moins d'anti-corps et baisse de la résistance immunitaire.

Nos ateliers de fabrication, ne doivent pas se transformer en laboratoires, car ces investissements, toujours plus onéreux, disqualifient l'entrée de nouveaux-joueurs.. Si une micro-fromagerie de 25 pieds X 25 pieds, coûte aujourd'hui 300 000\$ à ériger, c'est en partie du aux normes qui sont très tatillonnes sur les matériaux et autres détails de construction.

Pour aider l'artisan à « entrer dans le moule », sans perdre son âme, une clause « artisan » devrait être inscrite de façon transversale dans les lois régissant le milieu agricole et la transformation alimentaire. Cette clause, à l'exemple de l'éco-conditionnalité et du développement durable, donnerai un statut particulier à l'entreprise s'y qualifiant. Ainsi l'entreprise, devrait respecter un guide des bonnes pratiques régissant son secteur d'activité.

Si le MAPAQ, pouvait aider à rédiger ce guide auquel serait assujetti l'artisan, nous pourrions avoir un modèle plus souple et adapté à la gestion des risques. Ce guide devrait faire consensus dans chaque filières et éviter aux artisans d'être soumis à des infractions pour des détails réglementaires. L'Union Européenne à adoptée un guide des bonnes pratiques concernant l'innocuité dans les fromageries dans le cadre de sa politique agricole commune.

Solutions pour permettre un assouplissement de l'encadrement gouvernemental

- Mettre en place une clause « Artisan » qui serait transversale dans les lois touchant le monde agricole et agro-alimentaire;
- Définir le terme artisan et produit artisanal, pour que les entreprises puissent s'y qualifier.

Concernant la CPTAQ :

- La clause artisan peut s'appliquer, notamment sur la provenance des produits transformés. Ainsi, une modulation de la LPTAQ pourrait permettre à un producteur d'opérer une usine de transformation en autant qu'il possède son statut de producteur agricole.. Les agrandissements subséquents de son usine devraient être soumis à l'autorisation de la CPTAQ, si elles excèdent les dimensions du bâtiment principal..
- Reconduction du concept de droit acquis sur le demi-ha en zone agricole. Étant donné que ce demi-ha a été concédé en 1979 lors de l'adoption de la loi, qu'il n'y a aucune influence directe et physique sur la zone agricole, le droit acquis devrait être rétabli. Il permettrait d'amorcer une reconversion socio-économique en conformité avec la réglementation municipale.
- Les ateliers de transformation alimentaire devraient être autorisés en zone agricole, en autant que ceux-ci ne dépassent pas les dimensions du bâtiment principal et qu'ils développent l'activité agricole en s'approvisionnant dans la région. Le tout afin de faciliter la re-conversion économique des zones rurales.

Concernant l'Environnement

- Adoption de la clause artisan permettant un accompagnement technique et une meilleure souplesse quand à l'application de la loi. Se baser sur la gestion des risques selon un guide de bonnes pratiques adoptés en filières.
- Bonification du programme Prime-Vert, pour y inclure toutes les productions, les ateliers de transformations alimentaires de type artisanal. Ce programme pourrait servir à la conversion des entreprises vers l'agrobiologie, en suivant le principe d'éco-conditionnalité.

Concernant l'innocuité et la salubrité

- Clause artisan à laquelle l'entreprise devra se qualifier, et adopter un guide des bonnes pratiques
- Échantillonnage et analyses de produits effectuées par le MAPAQ. Dans sa révision de loi sur les produits alimentaires (lait cru), le MAPAQ demande des analyses régulières de produits. Étant donné, que ces frais sont très élevés, qu'en France, le gouvernement prend en charge les frais d'analyses, que ces analyses sont de bons indicateurs quand à la gestion du risque (donc moins d'inspections terrains), il serait souhaitable que les artisans puissent bénéficier de cet avantage, afin de soutenir les standards demandés.
- Soutien financier (via TRANSAQ ou Financière agricole) à la modernisation des installations artisanales pour la mise aux normes gouvernementales.

4 – Accès hermétique aux marchés

La concentration de la grande distribution et le fort mouvement pour la réduction du nombre de fournisseurs, démontre qu'à toutes fins pratiques, les chaînes « bannières » sont dédiées aux *Unilever* et autres consortiums.

Pour l'artisan et le semi-industriel, il est difficile d'accéder à ces marchés, et lorsque nous y sommes, c'est en diminuant nos marges.

La compétition sans merci que se font les chaînes à 2 mots : la diversité au meilleur prix. **On achète pas la qualité, mais bien le prix.** Malgré ce que IGA-Sobeys nous font croire, ils utilisent l'image de terroir comme produit d'appel. Ils ne le font pas par charité, c'est pour y trouver une niche et mieux se différencier. Toutefois, le rapport de force avec leurs fournisseurs «semi-industriels » de produits de créneaux est déséquilibré. On force pour que le produit artisanal soit formaté à l'industriel : logistique de livraison, codes barre, les promotions circulaires, les rappels de produits, l'uniformité du goût de l'apparence, un prix avoisinant la compétition étrangère...etc.

Plusieurs transformateurs font le saut pour toutes sortes de raisons. Mais force est de constater qu'ils s'orientent vers une voie où ils deviennent prisonniers de leurs coûts de production et où ils devront adapter leurs procédés et mise en marché vers ce type de clients. A terme, personne n'y gagne, c'est le miroir aux alouettes du « club price » !

Les produits de type artisanaux et de terroir sont une occasion en or pour permettre aux détaillants d'augmenter leurs marges bénéficiaires. Ils sont en grande partie responsables des prix élevés des denrées sur les marchés, car ils en contrôlent la finalité.

Lorsqu'un fromage est vendu par un détaillant avec une marge nette de 40% sur le prix final de vente, c'est difficile à accepter. Ce sont les règles informelles de cette industrie. Elles limitent la vente de nos produits en ayant un coût élevé. Pourtant, le distributeur se prend environs 20% (équivalent au coût de transport, mise en marché, administration générale), et le transformateur un autre 40%, mais avec une marge nette réduite à 10 % du aux exigences du secteur (coût de la matière première, pénurie de main d'œuvre, exigences réglementaires..)

Cet hermétisme des marchés se traduit aussi par une homogénéisation des produits, résultat du peu de diversité offert. 80 % des achats alimentaires au Québec se font dans des grandes chaînes qui sont responsables de cette uniformisation des goûts et des produits. Le tout sous le couvert d'une meilleure logistique d'approvisionnement et par la maxime « le client est roi ». Le marchand propose et le client dispose. Dans les faits, le client se procure ce que le marchand lui demande d'acheter, car il ne faut pas sous-estimer les effets direct marketing dans la psychologie des consommateurs (gestion des espaces-tablettes, promotions, publicités, marques privées priorisées...sélection des fournisseurs offrant plusieurs variantes de produits)

Il faut donc tenter de rétablir un rapport de force avec ces chaînes qui représentent une opportunité pour l'ensemble de la production québécoise. Cet équilibre pourrait s'atteindre, par le principe du marchand équitable (expérimenté en partie par Métro GP, et Natur bœuf) Ce marchand, soumis à un cahier des charges, devrait procéder à une révision de ses marges, et une meilleure éducation de sa clientèle. Si il y a consensus chez les producteurs pour privilégier les marchands-équitable dans l'approvisionnement (ex Sobey's), la relation deviendrait gagnant-gagnant. Pour ce faire un engagement à long terme de part et d'autre devrait être signé pour permettre aux investissements des transformateurs d'être sécurisés.

Favoriser les circuits courts de distribution (moins de 100km), la mise en marché alternative et les HRI. C'est la voie qui devrait être privilégiée afin de diversifier nos clientèles, et ne pas dépendre des grandes chaînes.

Si la moitié des produits alimentaires québécois prenaient cette voie, ce serait déjà un succès.

En général, l'on reconnaît qu'une entreprise doit avoir 4 ou 5 clients dans des marchés différents pour assurer une stabilité et croissance stable de ses ventes. Selon les principes de gestion reconnus, l'export devrait constituer au maximum 20% des ventes, car trop volatil si associé à une politique monétaire fluctuante.

L'exportation devrait être le fait de produits alimentaires de longue conservation (transport par bateau), qui sont le fruit d'une 2^{ème}-3^{ème} transformation et valorisent le savoir-faire et la matière première. À l'instar du cidre de glace, cette notoriété aura tôt fait de trouver sa place sur les marchés internationaux dans un souci de commerce équitable. Il est certain que les produits réfrigérés (pour cause de gaz à effets de serre) et les produits de base ne sont pas souhaitables à l'export, car ceux-ci se substituent souvent à des mœurs et produits locaux. Il ne faut pas accentuer les iniquités des régions rurales ailleurs dans le monde. Cependant les partenariats techniques et financiers avec des entreprises locales ailleurs dans le monde sont souhaitables (à l'image de A.Lassonde en Tunisie). Cela permet de développer le commerce mondial de façon juste et « fair play », plutôt que de pratiquer le « dumping » de denrées.

L'avantage des circuits courts de distribution est qu'une entreprise écrème son marché local et régional pour en faire sa base de clients fidèles. En plus de limiter les gaz à effets de serre et les dommages sur le réseau routier, cela mène les entreprises à demeurer près de leur profits et connectées sur leur clientèle. **Ce sont les marchés publics et épiceries de quartier qui sont appelés à jouer ce rôle.**

A titre d'exemple, le fromage Roquefort et les vins Resling sont consommés à 50% dans leur région d'attache et 90% des ventes de ces produits se font en France. Ces produits sont le moteur économique des régions rurales de l'Aveyron et de l'Alsace.

Les politiques d'achat des institutions gouvernementales sont aussi un formidable levier de développement pour l'agroalimentaire. C'est un soutien multiplicateur que le gouvernement possède. Si hôpitaux, écoles, cafétérias de bureaux et SEPAQ avaient pour politique de s'approvisionner exclusivement de produits québécois ce serait un exemple formidable à exploiter pour changer les mentalités. **La priorité pourrait être donnée aux entreprises artisanales de la région immédiate, et le reste des fournitures achetées chez des entreprises récoltant leur matière première au Québec et transformant le tout au Québec.**

De cette façon on valorise tout les effets directs et indirects de l'achat local et cela suscite l'adhésion de la population si une campagne de promotion est bien effectuée. Cela s'inscrit parfaitement dans les préoccupations de sécurité alimentaire et la politique de santé préconisée par l'état.

Solutions pour ouvrir et diversifier les marchés

- **Favoriser l'opérationnalisation des circuits court de distribution en octroyant un crédit d'impôt aux entreprises effectuant la majorité de leurs ventes et achats d'intrants dans un rayon de 100 km autour de l'entreprise.**
- Favoriser l'émergence des marchés publics, soutenir leur développement et les doter d'aide financière à la promotion.
- **Mettre en place des politiques d'achats auprès des institutions gouvernementales.** Seront priorisés les ateliers de type artisanaux et les transformateurs s'approvisionnant de matière première québécoise (sans substitution de produits importés dans la liste d'ingrédients)
- Soutenir et favoriser, via Aliment du Québec, un programme de marchand-équitable négocié avec une grande chaîne.. Une entente fixe de longue durée serait mise en place pour favoriser l'exclusivité des produits chez ce marchand. En contrepartie, il s'engage à réviser ses marges et retirer de ses tablettes les produits concurrents importés, à qualité égale.
- Négocier, via Aliments du Québec, une augmentation du taux d'achat direct permis chez les grandes chaînes (actuellement en moyenne 3 à 5% pour les franchisés indépendants et 0% chez les corporatifs). Augmenter ce taux à 20% selon la disponibilité des produits dans la région.
- **Soutenir et favoriser l'émergence de réseaux indépendants de distribution et commercialisation pour établir un rapport de force avec les grands acheteurs.**
- Ouvrir les tablettes des SAQ aux vins québécois et soutenir leurs ventes (à l'image de la LCBO –Ontario- qui fait une place d'honneur aux vins ontariens)
- Mettre en place un programme national de promotion des produits agroalimentaires québécois avec incitatifs fiscaux (ex : réduction de la TVQ sur les produits québécois fabriqués avec des intrants 100% québécois)

5- Autres recommandations d'ordre général :

- Orienter le développement et la reconversion des fermes vers des produits à valeur ajoutée, via l'approche des filières. **Permettre aux producteurs sous contingentement de vendre directement une partie de leur production dans les circuits-courts.**
- **Soutenir et favoriser le modèle coopératif régional dans la transformation et la distribution alimentaire.** Ce modèle permettrait de relancer (à l'image de la fromagerie coopérative de l'isle aux grues), la transformation alimentaire en région et bâtir une notoriété issue d'un savoir-faire local. Le tout, dans le but de déconcentrer la transformation hors de la plaine de montréal.
- Favoriser l'innovation en rendant accessible de façon universelle et simple les crédits d'impôts à la recherche disponibles au MDEIE:
- **Étendre les mesures fiscales de crédits d'impôts alloués aux régions ressources à toutes les MRC rurales.** Ces mesures excluraient cependant les entreprises manufacturières des secteurs mou de l'économie (plastique, bois de 1^{re} transfo, métallurgie), pour favoriser la petite PME et les créneaux porteurs.

La révision des politiques de développement agricole et le soutien des clauses artisans - éco-fiscalité, peuvent consolider l'agriculture et la transformation alimentaire au Québec. Elles sont les pierres d'assises de la re-conversion économique de nos territoires. Ces mesures seraient la version rurale, des différents programmes qui ont permis la naissance de l'industrie du NTIC au Québec (nouvelles technologies de l'information - cités du multimédia avec congés fiscaux).

Afin de favoriser l'émergence de ces entreprises de transformation et la conversion des façons de faire l'agriculture, il est impératif d'y adjoindre les sommes qui permettront, en l'espace de 10 ans, d'ancrer ceux-ci solidement dans le territoire. L'état étant la bougie d'allumage et l'accompagnateur. Cette aide et ses assouplissements législatifs sont nécessaires, car c'est la recette que des pays comme la Norvège, la Suisse, l'Espagne ou l'Autriche ont adopté pour permettre à leurs zones rurales de profiter de la mondialisation. **Nous sommes l'Europe de l'Amérique du Nord, nos concitoyens peuvent amplement soutenir les ruraux dans leurs efforts de re-conversion.**

Les opportunités sont là, il suffit de les prendre et bien les promouvoir. Dans un monde où il ne reste que les multinationales et les artisans propriétaires exploitants, j'ose croire que l'on va investir dans le second. Il est le plus apte à garantir notre souveraineté et sécurité alimentaire.

A volumes égaux, les retombées socio-économiques d'un groupe d'artisans sont le double de l'industriel dans leur région. De plus, l'on attache l'entreprise à la région de part les intrants spécifiques et le savoir-faire qui façonnent la transformation. Ajoutez à cela une clause artisan qui permettra à nos entreprises d'avoir une place dans la législation, vous avez la recette d'un développement intégré qui profitera à tous.

Toutes ces mesures, mêmes adoptées intégralement ne feront de miracles. Tout au plus nous allons colmater l'hémorragie, et ré-orienter le modèle agricole vers une nouvelle prospérité dont on verrait les fruits dans 10 ans. La re-conversion économique prend du temps.. et le plus urgent dicte de cesser immédiatement d'engloutir les deniers publics dans un modèle en déroute. Nous devons encourager une aide de re-conversion, au même titre que la Suisse à entreprise de convertir 50% de ses agriculteurs en régie biologique en 10 ans. A ce modèle agricole plus modeste, on n'enlève rien aux productivistes et aux industriels. On leur laisse le droit d'exister, mais sans aide de l'état. .

Cette refonte sera l'occasion de re-valoriser l'identité québécoise autour de ce projet de société. Gens de la ville, des campagnes, jeunes et vieux seront interpellés directement pour participer à relever les champs. Nous devons nécessairement passer par une éducation citoyenne et miser sur l'entrepreneuriat local pour assumer ces responsabilités. L'avantage est qu'un projet de société peut permettre une libération de créativité, une mobilisation forte des jeunes et une émigration dans les campagnes pour relever le pays. Donnons l'opportunité à nos jeunes et à la classe agricole de vivre leur rêve de travailler la terre. Cette cause noble qu'est la solidarité rurale et le travail, ce pourrait être le « *leitmotiv* » d'une génération qui se cherche une voie.

L'on propose ce changement de paradigme, car le modèle actuel souffre d'iniquité, de stabilité et d'accessibilité. Si l'on veut changer les choses, il ne faut pas faire pareil. Cette économie de terroir est un tremplin assuré pour que le Québec des régions tire les avantages de la mondialisation. Nous avons devant nous une formule économique qui favorise autant l'achat local que les ventes internationales, et ce dans des produits de créneaux porteurs sur plus d'une génération.

Bibliographie résumé:

- Site internet de la CAAAQ, 2007
- Institut de la statistique du Québec, 2006
- Financière agricole rapports annuels 2006-2008
- Statistiques Canada, 2006
- Ministères de l'Agriculture des pêcheries et de l'Alimentation, 2003-2006
- Université Laval, Faculté d'Agronomie, 2003-2005
- <http://www.terredeliens.org> (fiducie foncière-France)
- http://eur-lex.europa.eu/fr/dossier/dossier_42.htm (politique agricole commune UE)

- Expérience terrain !